

P o l o g n e .

Résolution du C.C. des B.I. de Pologne sur le projet de
programme transitoire.

Le C.C. présente les amendements suivants au projet de programme transitoire:

Au chapitre: "Le programme minimum et le programme de l'époque de transition".

L'époque actuelle crée des situations pré-révolutionnaires, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre. Cela ne signifie pas que la situation pré-révolutionnaire existe dans plusieurs pays simultanément. Il y a deux ans nous avions en France une situation pareille; maintenant, nous ne l'avons plus. Les revendications de l'époque de transition conviennent à la situation et à la conscience des masses dans une situation pré-révolutionnaire. L'exigence du contrôle ouvrier, des expropriations partielles, etc... aurait pu être au temps du premier gouvernement Blum le point entre leurs exigences de l'heure et le programme de la révolution sociale. Mais les mêmes revendications perdent leur actualité au moment où la situation n'est pas encore pré-révolutionnaire ou bien cesse de l'être. Dans des conditions "normales", ces mots d'ordres ne peuvent appeler que des illusions réformistes dans les masses au lieu de les mobiliser pour l'action révolutionnaire.

Nous proposons qu'il soit dit nettement et sans équivoque: les revendications de l'époque de transition ne peuvent pas être appliquées mécaniquement dans tous les pays et elles ne sont actuellement que dans une situation pré-révolutionnaire ou révolutionnaire.

Au chapitre "Les syndicats dans l'époque de transition".- Le programme rejette tout à fait justement "les tentatives sectaires d'édifier ou de maintenir de petits syndicats révolutionnaires". Cependant le même projet fait des concessions au sectarisme ultra-gauche. "Les sections de la IV^e Internationale- lisons-nous- doivent constamment s'efforcer de créer dans tous les cas ou c'est possible des organisations de combat autonomes, qui répondent mieux (que les syndicats) aux tâches de la lutte des masses contre la société bourgeoise" (souligné par nous).

Aucune "organisation de combat" ne peut, à notre avis, remplacer les syndicats. Dans des conditions déterminées (pendant une situation révolutionnaire) et pas "dans tous les cas ou c'est possible", une nécessité de créer "des organisations de combat autonomes" se manifeste (comités d'usines, conseils), mais ces organisations-là doivent compléter et non pas remplacer les syndicats. Quant à ces derniers, nous sommes loin de les identifier avec leurs appareils. L'appréciation positive des syndicats, même dans une situation révolutionnaire, n'exclut pas, en cas de nécessité, la rupture avec l'appareil contre-révolutionnaire, bien au contraire. C'est cette appréciation qui la rend possible.

Nous proposons la modification suivante du passage en question: " Les b-1 doivent non seulement s'efforcer de faire renouveler l'appareil syndical en proposant dans les moments critiques de nouveaux leaders prêts à la lutte au lieu des carriéristes et fonctionnaires de routine, mais encore, repoussant tout ultimatum, sans sauter des étapes de l'enseignement des masses, dans certaines conditions -cela arrive généralement dans une situation révolutionnaire- en s'appuyant sur la volonté de la majorité du prolétariat, les b-1 ne reculeront pas devant une rupture immédiate avec l'appareil syndical conservateur".